



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA  
COMMUNE DE MONTAIGU

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16 AVR. 2026

ID : 039-213903487-20260416-ARR\_10\_2026-AI



Arrêté Municipal  
N° ARR-10-2026

## ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATIONS A NADÈGE BOSSUYT, 1<sup>ER</sup> ADJOINT

Le maire de la commune de Montaigu,

**Vu** l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, constatant l'élection de madame Nadège BOSSUYT en qualité d'adjointe au maire,

**Vu** la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

**Considérant** qu'il convient, pour permettre une bonne administration de l'activité communale, de donner délégation à : madame Nadège BOSSUYT,

## ARRÊTE

**Article 1** : En application de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, madame Nadège BOSSUYT est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Suivi des chantiers
- Gestion des locations communales
- Gestion des achats courants dans la limite de 600,00 € par achat

Elle assurera les fonctions suivantes :

- Référente service commun

**Article 2** : Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs, signature des demandes de subventions, devis des chantiers en cours, bons de commandes, baux de location, arrêtés de voirie.

**Article 3** : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet, ainsi qu'à Monsieur le trésorier.

A Montaigu, le 16 avril 2026  
Le maire, Patrick NEILZ

